



CONTRAT DE LOCATION - SALLE DES FETES

COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Entre :

La commune de COURCELLES-LES-MONTBELIARD, représentée par son Maire, Monsieur Christian QUENOT,

D'une part,

Le(s) locataire(s) :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Téléphone : _____

Désigné ci-après « le locataire »

D'autre part,

La location de la salle des fêtes

Du vendredi _____ au dimanche _____

Pour (*objet de la location*) : _____

Nombre de personnes attendues : _____

Le locataire s'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et du guide des bons usages et à les respecter.

Le locataire doit fournir :

Le chèque de règlement
Les chèques de cautions
Attestation d'assurance (*du vendredi au lundi*)
Carte d'identité

Justificatif de domicile
Attestation de lecture du règlement intérieur signé
Attestation de lecture du guide des bons usages signé
Annexe 1 du guide des bons usages remplie et signée

La réservation de la salle des fêtes se fera après règlement.

Fait à : COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Le :

Signature (*signature précédée de la mention « lu et approuvé »*) :



INFORMATIONS DE LOCATION

La remise des clés se fait **le vendredi en même temps que l'état des lieux d'entrée.**

→ L'horaire et le point de rendez-vous seront définis la semaine avant la location entre la personne qui loue la salle et la personne désignée par la commune. ←

La mairie se réserve le droit d'annuler la location si certains documents (comme l'attestation d'assurance par exemple) ne sont pas remis **au minimum 1 semaine avant le jour de la location.**

L'état des lieux de sortie se fera entre le locataire qui a réalisé l'état des lieux d'entrée et le représentant de la mairie le lundi. → *L'horaire sera défini entre les deux parties lors de la remise des clés et de l'état des lieux.*

Pour toutes informations supplémentaires, demandez au secrétariat de la mairie